

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Présents : ARNAVON Valérie, COUTELIER Richard, CROZIER Claudine, EHRHARD Philippe, LLABRES Pierre- Alexandre, LEBORNE Bernard, MORETTO Alfred et VERNET Émilie.

Absents excusés : GAYET Emmanuel (pouvoir à Mme C. CROZIER), GALLAS Michel (pouvoir à M. LEBORNE)

Secrétaire de séance : Émilie VERNET

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2022 est approuvé.

**DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE CETTE SÉANCE**

**2022-03-01 : Approbation du Compte De Gestion 2021 –Budget Principal**

« **Madame le Maire rappelle** que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

....

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. »

**2022-03-02 : Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal**

Sous la présidence de Mme Claudine CROZIER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Principal 2021 qui s'établit ainsi:

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Solde</b>
Section de Fonctionnement	264 929.93 €	299 732.38 €	34 802.45 €
Section d'Investissement	248 891.38 €	1 042 520.45 €	793 629.07 €
Restes à réaliser	326 918.11 €	231 939.00 €	-94 979.11 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Principal 2021.

### 2022-03-03 : Affectation du Résultat 2021 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, le Maire  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	264 929,93
Recettes	299 732,38
Résultat de l'exercice	<b>34 802,45</b>
Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)	0,00
Résultat à affecter	<b>34 802,45</b>

  

<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	248 891,38
Recettes	1 042 520,45
Solde d'exécution de l'exercice	<b>793 629,07</b>
Solde antérieur reporté (D 001 N-1)	-425 846,62
Solde à reporté (R 001 N+1)	<b>367 782,45</b>
Restes à réaliser au 31/12/2021 Dépenses	326 918,11
restes à réaliser au 31/12/2021 Recettes	231 939,00
Solde des Restes à réaliser	-94 979,11
solde d'exécution cumulé	<b>272 803,34</b>
excédent de financement	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) : **34 802.45 €**

### 2022-03-04 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Multi-services

« Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. »

### 2022-03-05 : Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Multi-services

Sous la présidence de Mme Claudine CROZIER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Budget Multi-services 2021 qui s'établit ainsi:

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Solde</b>
Section de Fonctionnement	1 194.83	3 861.58	2 666.75
Section d'Investissement	21 230.50	3 442.12	-17 788.38
Restes à réaliser	38 054.50	47 010.00	8 955.50

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Multi-services 2021.

2022-03-06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021  
BUDGET MULTI-SERVICES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, le Maire  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	1 194,83
Recettes	3 861,58
Résultat de l'exercice	<b>2 666,75</b>
Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)	12 073,73
Résultat à affecter	<b>14 740,48</b>

  

<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	21 230,50
Recettes	3 442,12
Solde d'exécution de l'exercice	-17 788,38
Solde antérieur reporté (R 001 N-1)	1 530,55
Solde à reporter (D 001 N+1)	<b>-16 257,83</b>
Restes à réaliser au 31/12/2021 Dépenses	38 054,50
restes à réaliser au 31/12/2021 Recettes	47 010,00
Solde des Restes à réaliser	8 955,50
solde d'exécution cumulé	<b>-7 302,33</b>
besoin de financement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

D'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Exécution du virement à la section d'Investissement (c.1068) : 7 302.33,
- Affectation à l'excédent reporté (c.002 Recettes) : 7 438.15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire indique que nous avons été sollicités pour l'installation d'un camion pizza le mardi. Après discussion, nous avons décidé que nous ne donnerons pas une suite favorable à cette demande.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Roaix concernant la taxe d'irrigation, le Conseil Municipal rappelle que chaque terrain possède une bouche et que la charge financière relative à cette bouche reste à charge du propriétaire.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons accueilli au sein de l'école un enfant d'une famille ukrainienne logée à Puy Saint Martin. Le Conseil Municipal se réjouit d'avoir pu participer financièrement à l'achat d'une tablette de traduction et la mise à disposition d'une aide pour son intégration linguistique.

Fait à Roynac,

Le 01 avril 2022

Affiché le *4 avril 2022*

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

